

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 8 juin à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230608-DEL_03_08062023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 02/06/2023
AUBERY Chantal	X				
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		JJ DREVET	Secrétaire de séance : E BOLLARD
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		D VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	11	8	3		

OBJET : délibération pour autoriser la CCBDP à lancer une étude en vue du transfert de compétence eau et assainissement au 01/01/2026

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes, obligatoire au 1^{er} janvier 2026 ; le Conseil Communautaire du 27 septembre 2022, a acté le lancement et la réalisation d'une étude préalable.

Cette étude a pour objectifs :

- Etablir un diagnostic complet des services existants,
- Définir un ou plusieurs schémas organisationnels de mise en œuvre et de gestion de ces compétences.

A présent, le Président de la CCBDP sollicite les conseils municipaux pour qu'ils se prononcent sur le lancement de l'étude et la transmission des données communales au bureau d'études.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1) **DESAPPROUVE** le lancement de l'étude et la transmission des données de la commune

CONTRE : 2

ABSTENTION : 1

POUR : 8

- 2) **S'OPPOSE** au transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Éric BOLLARD

Le Maire
Olivier SALIN

